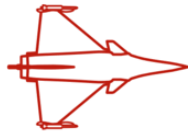


## C/R 4<sup>ème</sup> réunion QVT du 24 novembre 2022



SMIC à  
**15 €/h**

Semaine  
de **32 h**

Retraite  
à **60 ans**

La DRH distribue un projet de rédaction du titre 5 « mobilité durable » de l'accord QVT.

La DG souhaite négocier un accord global, un cadre général, qui sera décliné sur chaque site en fonction des spécificités locales. La CGT maintient qu'il est nécessaire de négocier en local. À cette fin, la CGT réclame la mise en place de groupes de travail « mobilité » locaux, composés de RS de chaque OS et de salariés volontaires.

### Vélo

La DG souhaite développer les infrastructures, parkings couverts, bornes de recharge batterie, kits de première réparation. Mais elle ne souhaite pas dimensionner les infrastructures en avance de phase, pour inciter au vélo par exemple, mais dimensionner les installations en fonction de l'accroissement du nombre de cyclistes.

**Pour la CGT, ceci n'encouragera pas les salariés à venir travailler en vélo si les infrastructures d'accueil (douches, vestiaires, zone de séchages) ne sont pas au rendez-vous !**

### Sensibilisation à la sécurité

La DG organisera, dans chaque établissement, des sessions de sensibilisation à la conduite du vélo en zone urbaine.

Les salariés utilisant des trottinettes ou gyropodes ne seront pas concernés par ces sessions de sensibilisation, la DG étant opposée à l'utilisation de ces moyens de déplacement.

**Pour la CGT, l'ensemble des salariés utilisant un type de mobilité douce, y compris trottinette ou gyropode, doivent suivre ces sessions de formation.**

### Aide à l'achat d'un vélo

Si le salarié s'engage sur l'honneur, à venir travailler en vélo 100 jours par an, Dassault versera une prime de 200 €, sur justificatif d'achat.

**Pour la CGT, cette mesure est insuffisante, sachant que la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) prévoit une allocation forfaitaire ou « forfait mobilité durable » de 700€, exonérée de cotisations et contributions sociales (source URSSAF).**

### Recharge électrique sur site

La loi LOM impose que 5% des places de parking soient équipées de bornes de recharge à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Soit environ 400 bornes pour l'ensemble des établissements Dassault.

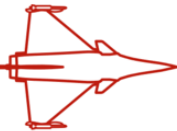
**La DG n'ira pas au-delà, « ça va couter cher ! »**

Après discussion, ces bornes de recharge seraient installées par un fournisseur d'électricité et les salariés paieront la recharge.

### Transport collectif

Dans les établissements de Biarritz et Martignas, La DG souhaite remplacer les bus par des navettes conduites par des salariés Dassault.

**La CGT est favorable au développement des navettes électriques de 9 sièges, là où ce service existe déjà, mais s'oppose à ce que ces véhicules soient conduits par des salariés Dassault. Car la responsabilité civile et pénale du conducteur est engagée !**



SMIC à  
**15** €/h

Semaine  
de **32** h

Retraite  
à **60** ans

**La CGT a réclamé la présentation, lors de la prochaine réunion, du budget consacré aux différents postes « mobilité ».**

### Crèche

En 2022, 80 berceaux sont disponibles, alors que l'accord en prévoyait 50, pleurniche la DRH, mais ...140 demandes furent déposées, émanant pour la plupart de jeunes salariés.

**Alors que la DG fait état de difficultés à attirer les jeunes talents, la CGT exige que toutes les demandes soient traitées et exhaussées, la crèche d'entreprise faisant partie des critères d'attractivité de Dassault.**

Devant l'impossibilité d'augmenter le nombre de berceaux, car cela coute cher, la DG propose des mesures d'aide au soutien scolaire à tarif préférentiel.

### Conciergerie

La DG souhaite maintenir les conciergeries physiques avec de nouveaux services, dits de « *bien-être* », et déployer les conciergeries numériques avec aussi de nouveaux services.

**La CGT réitère sa demande que la conciergerie physique bénéficie à tous les salariés dans chaque site, avec un vrai concierge, et des prestations financièrement abordables.**

### Conclusion

**La délégation CGT escomptait que cette réunion apporterait des avancées notables pour la réduction de l'impact environnemental.**

**Il n'en fut rien. La DG ne propose que des mesurette, imposées par la loi LOM, tout en contenant ses dépenses.**

**Fini le temps où Dassault Aviation faisait mieux que la loi !**

St Cloud, jeudi 24 novembre 2022